



## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant <b>Le Phare Familial Inc.</b>		Date d'inspection <b>Le 28 janvier 2026</b>
Nom de l'établissement <b>Service de garde du Phare familial 2</b>		Numéro de permis <b>2018346</b>
Adresse <b>46 rue Upton Moncton NB E1E 3Z1</b>		Numéro de téléphone <b>(506) 856-4943</b>
Type de permis <b>Garderie éducative à temps partiel</b>	Nombre maximal d'enfants <b>30</b>	Âges des enfants <b>ÂGE SCOLAIRE</b>
Personnel SGE <b>Sarah Babineau</b>	Titre du poste <b>Mentor en assurance de la qualité</b>	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme
		Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité était sur les lieux cet après-midi pour effectuer une inspection de surveillance.

La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- Affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Consentement signé dans le dossier de l'enfant
- Dossiers d'incidents
- Les activités quotidiennes
- Aire de jeu intérieure
- Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure
- Les dossiers des enfants

Un dossier d'enfant ne précisait pas les autorisations relatives à l'utilisation des photographies (p. ex. usage interne, activités ou publications). Bien que la case «oui» fût cochée, les types précis d'autorisations accordées n'étaient pas clairement indiqués. La mentore recommande que l'administratrice veille à ce que les formulaires d'autorisation précisent explicitement les usages pour lesquels l'enfant est autorisé à apparaître.

Dans un autre dossier d'enfant, les formulaires de consentement ne précisait pas si l'autorisation était accordée pour le transport aller-retour entre l'école et la garderie, que ce soit à pied ou à l'aide d'un véhicule de la garderie. L'administratrice doit s'assurer que tous les formulaires requis sont dûment complétés et conformes avant que l'enfant ne commence à fréquenter la garderie.

Durant l'inspection, la mentore a observé le jeu au parcours de course arc-en-ciel ainsi que la transition du gymnase à la cafétéria, jeu libre et le départ des enfants.

Le ratio a été respecté lors de la visite.

original signé par

Le 30 janvier 2026

Sarah Babineau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par

Jessica Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 janvier 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*